

CRÉDIT DE REALISATION DE CHF 543'150.00 TTC DESTINÉ AU COFINANCEMENT DE LA RÉALISATION D'UN NOUVEL ITINÉRAIRE DE MOBILITÉ ACTIVE (MD09 ET MD12 – CHEMIN DE L'ÉMERAUDE, CHEMIN DELAY, CHEMIN GRENET) AINSI QUE DE QUATRE TRAVERSÉES PIÉTONNES AU SEIN DE LA ZIMOGA

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

1 - Présentation du contexte du projet

La présente délibération vise la création de deux nouveaux itinéraires de mobilité active (dit « MD09 » et « MD12 ») au sein de la zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (ZIMOGA) et le financement de la part communale relative à cet aménagement.

La ZIMOGA est couverte par un Plan directeur de zone de développement industriel et artisanal (PDZIA ZIMOGA n° 29'976-540), adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017 (cf. plan en annexe). Le PDZIA concerne en majeure partie le territoire de Vernier, en partie celui de Meyrin et marginalement celui de Satigny.

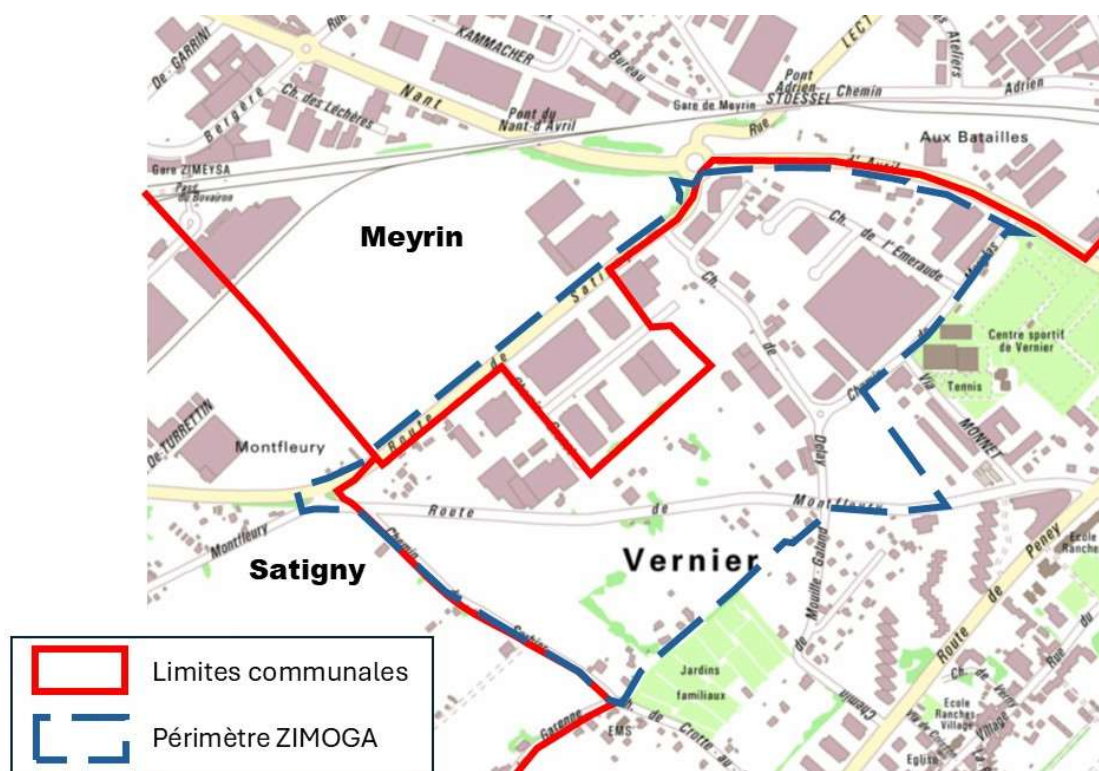


Figure 1 - Limites communales et périmètre PDZIA

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Emeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA

Ce plan prévoit la création de différentes nouvelles infrastructures (voiries et réseaux divers), dont la réalisation et le financement sont à charge de la Fondation pour les terrains industriels (FTI). La FTI finance ces aménagements par le prélèvement d'une taxe d'équipement, qui sera exigible lors des futures autorisations de construire.

Le PDZIA prévoit également la mise en place d'itinéraires de mobilité douce (MD) à travers les secteurs de développement urbain. Ces itinéraires doivent, selon le règlement du PDZIA, faire l'objet de servitudes de passage au profit des Communes. Leur aménagement doit normalement se faire à l'occasion de la construction ou de la densification des parcelles concernées. Ces itinéraires de mobilité douce ne font usuellement pas l'objet d'un financement par le Fonds d'équipement géré par la FTI.

Deux itinéraires de mobilité douce présentent un caractère stratégique au regard des problématiques foncières existantes et de la cohérence avec la mise en service prévue mi-2027 du bus à haut niveau de service Genève-Vernier-ZIMEYSA (BHNS-GVZ), qui consiste en la prolongation de l'actuelle ligne 19 jusqu'à l'hôpital de la Tour. Il s'agit de la MD09 (concernant Meyrin et Vernier) et de la MD12 (concernant uniquement Vernier). Elles sont localisées sur le plan ci-dessous.

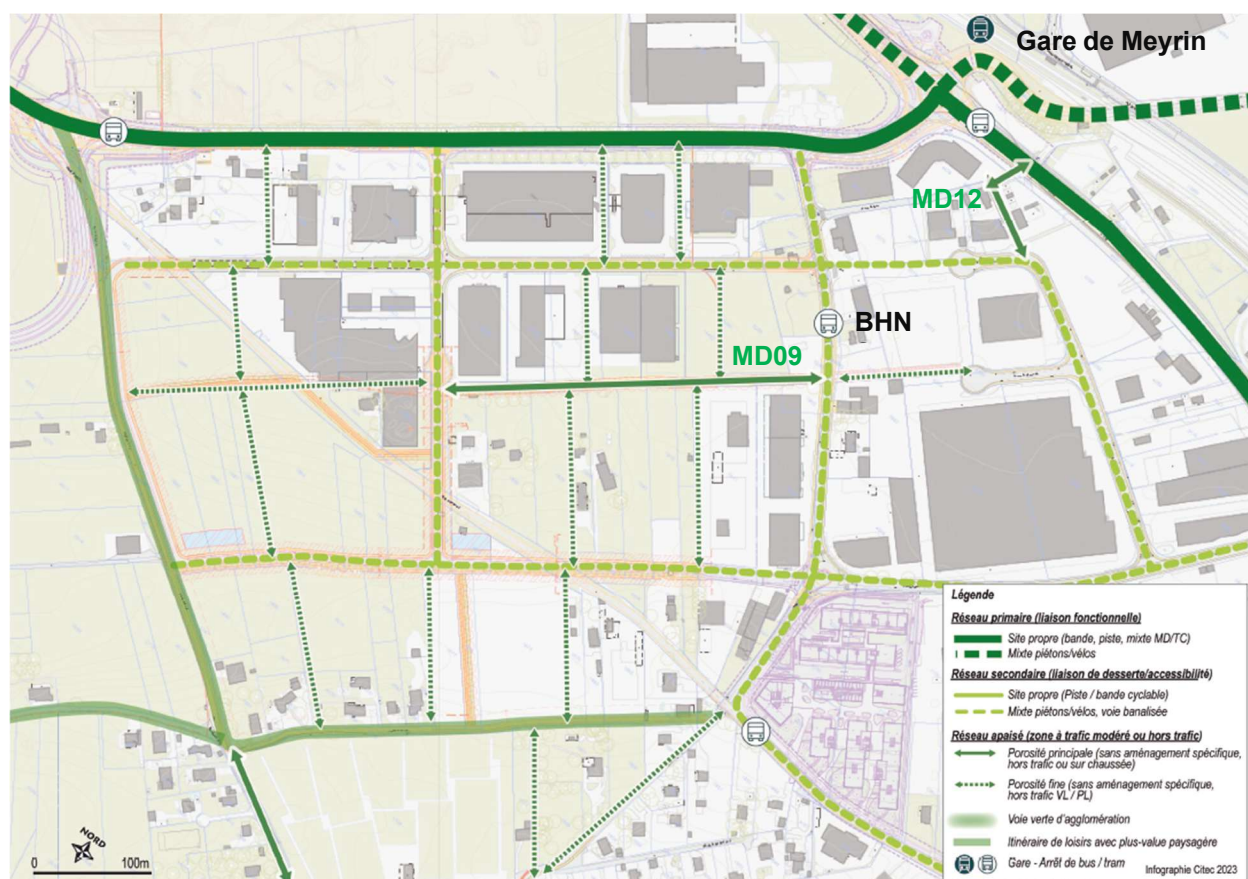


Figure 2 - Liaisons mobilité actives ZIMOGA, localisation des MD09 et MD12

Compte tenu de la situation détaillée ci-après, la FTI a décidé de proposer aux communes de Meyrin et de Vernier de mettre en place un financement public pour garantir un aménagement rapide et qualitatif de ces deux itinéraires. Cette demande, justifiée par l'intérêt public, amène le Conseil administratif à proposer la présente délibération au Conseil municipal, en ce qui concerne la MD09 et la MD12 située en partie sur le territoire de Vernier.

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Emeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA

2 - Les projets de mobilité active « MD09 », « MD12 » et traversées piétonnes

Les itinéraires de mobilité active « MD09 » et « MD12 », inscrits au PDZIMOGA, sont également inscrits au Plan directeur de la commune de Vernier (PDCom) et au Plan directeur des chemins pour piétons (PDCP) comme « réseau de mobilité active projeté ou à améliorer ».

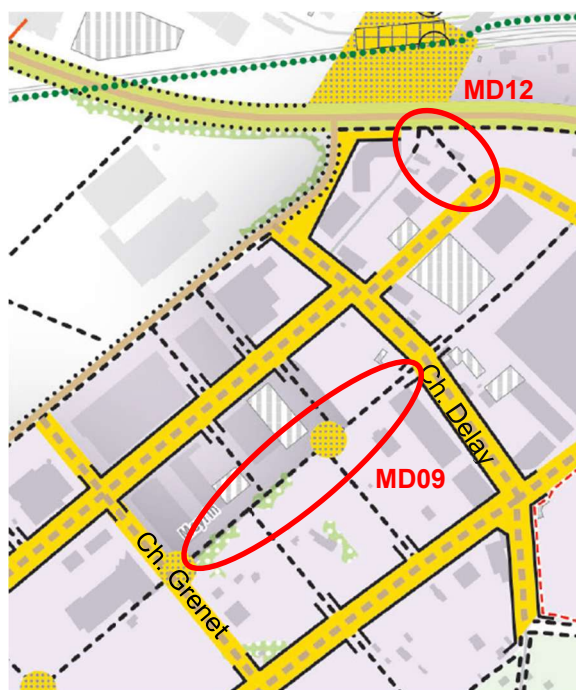


Figure 3 - Identification des MD09 et MD12 dans le PDCom

La MD09 et la MD12 permettront de compléter le maillage des modes actifs, aujourd'hui très lacunaire dans la zone industrielle, en offrant des itinéraires séparés des voies de desserte industrielle. En parallèle, la Ville de Vernier étudie actuellement la mise en place de nouvelles traversées piétonnes dans le secteur.

2.2 - MD09

La liaison MD09 se situe entre le chemin de Delay et le chemin Grenet. Elle offrira une connexion à l'arrêt ZIMOGA du BHNS-GVZ et de la ligne 83, qui emprunteront tous deux le chemin de Delay.

L'aménagement projeté pour la MD09 est le suivant :

- Réalisation d'un cheminement mixte piétons/vélos, végétalisés avec plantation de 17 nouveaux arbres et installation de quelques assises, sur un linéaire de 340 mètres ;
- Préservation de la majorité des arbres existants par un positionnement de l'ouvrage en recul vis-à-vis de ceux-ci et en surépaisseur du terrain existant, afin de préserver les racines.

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Emeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA



Figure 4 - Extrait plan d'aménagements routiers MD09

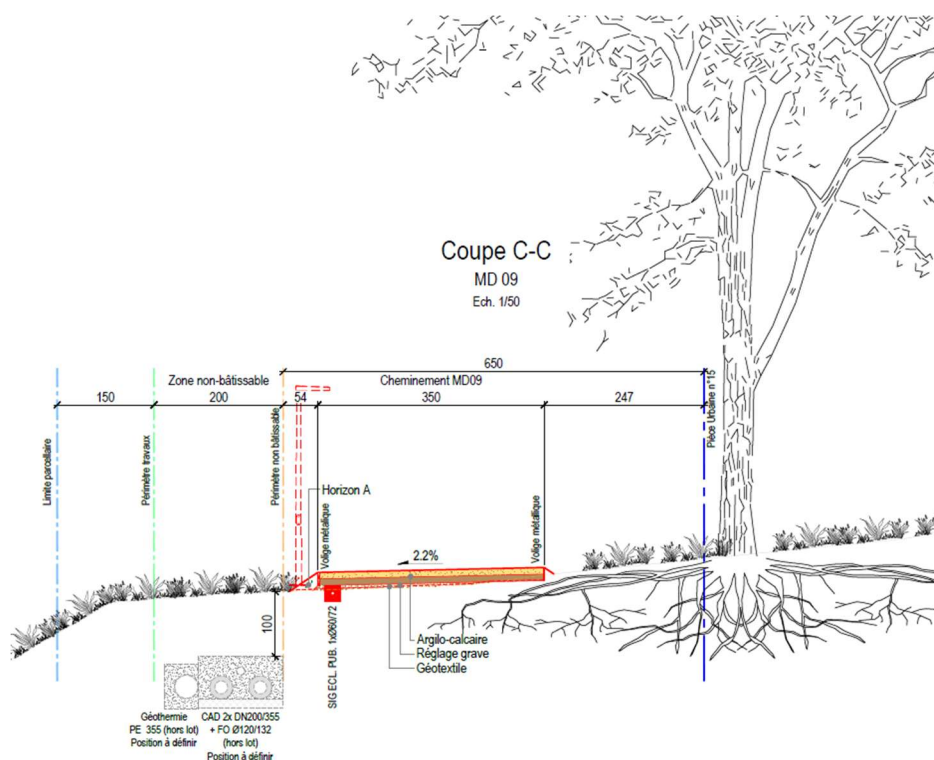


Figure 5 - Coupe de l'aménagement MD09

La MD09 se déploie sur des parcelles privées, déjà urbanisées, et qui ne devraient pas faire l'objet de développement ultérieur à moyen terme. Attendre le développement de ces parcelles pour réaliser la MD09 signifierait repousser cet aménagement à un horizon inconnu et certainement lointain. La FTI et les communes de Meyrin et de Vernier ont donc jugé opportun de réaliser cet aménagement en concomitance avec l'arrivée du BHNS dans la ZIMOGA.

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Émeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA

2.3 - MD12

La liaison MD12 se situe entre le chemin de l'Émeraude et la route du Nant-d'Avril. Un passage est déjà existant à cet endroit, mais est très étroit, peu sécurisant pour les piétons et non adapté aux cycles. Cette liaison permet de rejoindre le pôle de mobilité de la gare de Meyrin, la future voie verte d'agglomération ainsi que le futur axe structurant de la route du Nant-d'Avril et l'arrêt de bus « Meyrin-Gare », depuis le secteur de l'Émeraude.



Figure 6 - Photos du cheminement existant



Figure 7 - Tracé de la MD12 en orange, connexion à la gare de Meyrin en vert

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Emeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA



Figure 8 - Croquis de l'aménagement de la M12, étude de 2024

La FTI mène actuellement des études pour définir le projet de la MD12. La FTI prévoit de déposer l'autorisation de construire pour cet aménagement à la fin de l'année 2026.

Les parcelles concernées par ce réaménagement appartiennent à la FTI (la parcelle n°4396 est en partie en DDP – Droit Distinct Permanent) et à la Ville de Vernier (les parcelles n°4295 et n°4405 sont en dp communal).

2.4 – Traversées piétonnes

Afin de compléter le maillage piéton du secteur et de manière à connecter les axes MD09 et MD12, il est prévu d'aménager de nouvelles traversées piétonnes au chemin de l'Emeraude et au chemin Delay. Quatre nouvelles traversées ont été identifiées et sont à l'étude.

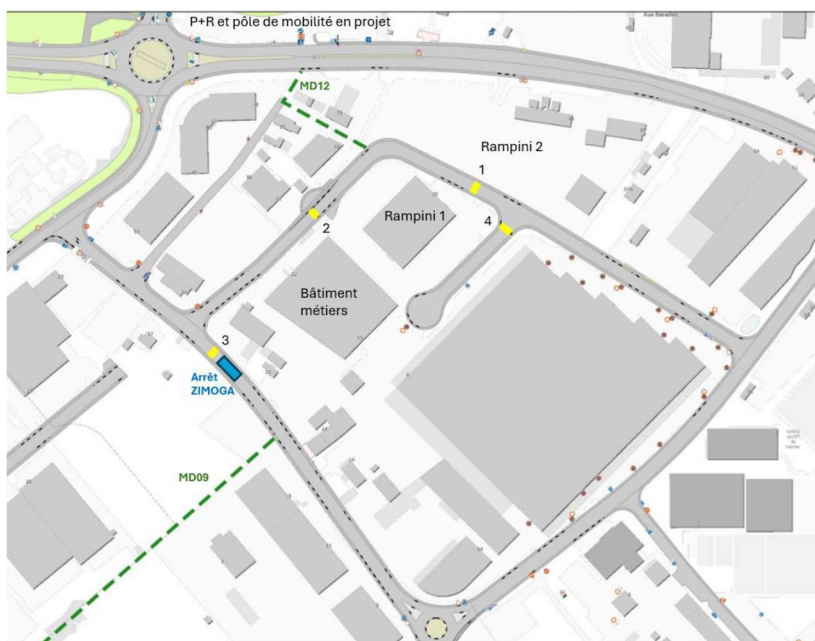


Figure 9 - Quatre nouvelles traversées piétonnes planifiées (en jaune)

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Émeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA

Ces traversées piétonnes permettront de desservir les arrêts de bus ZIMOGA et Meyrin-Gare et d'offrir une continuité entre la MD09 et la MD12. Elles desserviront les principales entreprises attractives de flux piétons du secteur (bâtiment métiers et entreprise Rampini), qui ont sollicité la Ville de Vernier pour l'amélioration des aménagements piétons. Pour être sécurisées, ces traversées devront être équipées d'un éclairage. Au niveau de l'arrêt de bus, il sera nécessaire d'ajouter un îlot central, de manière à éviter tout dépassement de véhicule mettant en danger les piétons qui traversent. Ces travaux sont également l'occasion d'ajouter un abribus végétalisé pour le bus circulant en direction de Meyrin.

2.5 – Financement et réalisation

Aux vues des éléments exposés, la FTI propose que les entités publiques prennent en main la réalisation de la MD09 et MD12. En juin 2024, la FTI a écrit à la Ville de Vernier et à la commune de Meyrin pour lui expliquer ce modus operandi. Elle a sollicité les communes pour un co-financement de l'ouvrage, de manière à assurer la réalisation de ces axes. Le Conseil administratif de Vernier s'est prononcé favorablement sur le principe d'un co-financement, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil municipal. Ce projet a donc été inscrit dans le plan pluriannuel des investissements (PPI) 2025.

Le coût d'aménagement de la MD09 est estimé à CHF 1'271'874.00 TTC. Ce chiffrage inclut un pourcentage de « divers et imprévus » de 20%. Le coût d'aménagement de la MD12 est estimé à CHF 355'376.00 TTC.

Une clé de répartition du coût est proposée (cf. tableau ci-après), qui intègre :

- une subvention du projet d'agglomération Grand Genève de 4ème génération (PA4). Cette subvention est d'ores et déjà acquise par une convention de financement signée entre la FTI et l'Etat de Genève en 2025, permettant la subvention d'environ 35% du projet de MD09 et de 35% du projet de MD12 ;
- une participation exceptionnelle du Fonds d'équipement géré par la FTI au regard du caractère stratégique de cet aménagement, à hauteur de 50% du montant de la MD09 et 60% du montant de la MD12 (après soustraction de la subvention PA4) ;
- une répartition des coûts restants entre Meyrin et Vernier, au prorata du linéaire concerné (73% du linéaire est situé sur Meyrin et 27% sur Vernier pour la MD09, 100% du linéaire est situé sur Vernier pour la MD12). Ainsi, la somme à charge de Vernier serait de CHF 203'915.00 TTC.

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Emeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA

	Montant, CHF TTC (estimé P32)
Montant MD09/MD12 présenté à la subvention PA	1 627 250 CHF
Montant forfaitaire de la subvention PA4 pour 435 mL	570 000 CHF

Répartition des coûts par axe de mobilité douce		
Montant de la MD09 (340 mL)		1 271 874 CHF
Part de la subvention pour la MD09		445 517 CHF
Reste à charge de :		
La FTI	50%	413 178 CHF
La Ville de Meyrin	36,5%	301 620 CHF
La Ville de Vernier	13,5%	111 558 CHF

Montant de la MD12 (95 mL)		355 376 CHF
Part de la subvention pour la MD12		124 483 CHF
Reste à charge de :		
La FTI	60%	138 536 CHF
Ville de Vernier	40%	92 357 CHF

L'aménagement des traversées piétonnes sera entièrement à la charge de la Ville de Vernier, car elles sont situées sur domaine public communal. Le budget estimé pour ces quatre traversées est de CHF 300'000.00 TTC, comprenant le marquage, la reprise des bordures, de la structure de la chaussée pour le passage du BHNS au droit de l'arrêt, l'ajout d'un abri bus végétalisé, l'installation de candélabres et la dépose des demandes d'autorisation de construire.

3. Montant du crédit

Le montant du crédit se décompose comme suit.

Prestations	Montant CHF TTC
MD09 - Participation Ville de Vernier	111'558.00
MD12 - Participation Ville de Vernier	92'357.00
Aménagement traversées piétonnes	300'000.00
Divers et imprévus (10% pour MD12 et traversées piétonnes)	39'235.00
Total TTC	543'150.00
Montant du crédit TTC	543'150.00

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Emeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA

4 – Coûts connexes

Vous trouverez ci-dessous les coûts connexes liés à cette délibération administrative :

Nature	Désignation	Coût annuel
31	Coûts d'entretien	CHF 12'800.00 TTC
33	Amortissements du patrimoine administratif	CHF 18'105.00 TTC
34	Intérêts des engagements financiers à long terme	CHF 5'432.00 TTC
Total		CHF 36'337.00 TTC

5 Plan pluriannuel des investissements (PPI)

La planification financière intentionnelle est la suivante.

	Crédit total	2026	2027	2028	2029
	CHF TTC	CHF TTC	CHF TTC	CHF TTC	CHF TTC
Axes de mobilité douce MD09 et MD12 ZIMOGA - Cofinancement	543'150.00	0.00	410'000.00	0.00	133'150.00

6 - Planning intentionnel

La planification des travaux, objets de la présente demande de crédit d'investissement, est présentée dans le tableau ci-après.

Étapes	Période
MD09	Réalisation des travaux entre le printemps 2027 et mi-2029 (a)
MD12	Demande autorisation de construire - Décembre 2026 Réalisation des travaux - Printemps 2027
Traversées piétonnes	Validation de principe par l'OCT - Automne 2026 Demande d'autorisation de construire - Janvier 2027 Réalisation des travaux - Printemps 2027

- (a) S'agissant de la MD09, cette liaison mobilité douce a été incluse dans l'autorisation de construire relative à la première phase d'aménagement de nouvelles dessertes industrielles de la ZIMOGA, déposée par la FTI et accordée le 9 mars 2026 (DD n°35'823/1). Un recours a été déposé contre cette autorisation de construire, d'où le planning indiqué dans le tableau.

Ville de Vernier

DA 081 – 26.10

Crédit de réalisation de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement de la réalisation d'un nouvel itinéraire de mobilité active (MD09 et MD12 – chemin de l'Émeraude, chemin Delay, chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA

Au bénéfice de ces explications, nous vous recommandons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, l'acceptation du projet de délibération ci-après.

Mathias BUSCHBECK
Conseiller administratif

Vernier, le 28 septembre 2026

DA 081 – 26.10

Délibération du Conseil municipal de Vernier

Relative à une demande de

CRÉDIT DE REALISATION DE CHF 543'150.00 TTC DESTINÉ AU COFINANCEMENT DE LA RÉALISATION D'UN NOUVEL ITINÉRAIRE DE MOBILITÉ ACTIVE (MD09 ET MD12 – CHEMIN DE L'Émeraude, Chemin Delay, Chemin Grenet) ainsi que de quatre traversées piétonnes au sein de la ZIMOGA

Vu l'article 30, al. 1, let. e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

vu l'exposé des motifs ;

vu le Plan directeur de zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIA ZIMOGA n° 29'976 - 540), adopté par le Conseil d'Etat le 26 juillet 2017 ;

vu l'autorisation de construire déposée par la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI) et accordée le 9 mars 2026, relative à l'aménagement de nouvelles dessertes au sein de la ZIMOGA (DD n°335'823/1) ;

vu le projet d'agglomération Grand Genève de 4ème génération (PA4) et la convention de financement signée entre la FTI et l'Etat de Genève, permettant la subvention d'environ 35% des projets de MD09 et de MD12 ;

vu la clef de répartition prévue entre la FTI et les communes de Meyrin et Vernier, en ce qui concerne le solde du financement du projet de la MD09 et de la MD12 ;

sur proposition du Conseil administratif ;

le Conseil municipal

décide

- 1 d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 543'150.00 TTC destiné au cofinancement des travaux relatifs à la réalisation des itinéraires de mobilité douce « MD09 » et « MD12 » ainsi que des traversées piétonnes, tel que prévu par le Plan directeur de zone de développement industriel et artisanal de Mouille-Galand (PDZIA ZIMOGA) ;
- 2 de comptabiliser les dépenses de CHF 543'150.00 TTC dans le compte des investissements, puis de porter la dépense à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;
- 3 d'amortir cette dépense de CHF 543'150.00 TTC au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n°61.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2029 ;



